

Pôle finances et administration
Direction du budget
Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2025_119
SÉANCE DU 30 AVRIL 2025

15 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING
DÉCISION MODIFICATIVE N°1
ANNÉE 2025

La décision modificative a pour objet essentiel d'ajuster les crédits votés au budget primitif.

La présentation de la décision modificative est identique à celle du budget primitif. L'assemblée est amenée à voter les seules propositions nouvelles figurant sur le document budgétaire joint.

Seul le budget annexe du camping est concerné par cette décision modificative.

Lors du conseil municipal du 26 mars dernier a été votée la délibération n°2025_046 relative à la validation des modalités de départ des résidents du camping municipal de la Saline. Le conseil municipal a ainsi voté les modalités d'indemnisation des résidents. Il convient lors de cette décision modificative d'ajuster les prévisions budgétaires en conséquence.

La section de fonctionnement s'équilibre à «0» en raison de l'inscription uniquement de virements de crédits:

Les indemnités à verser aux résidents du camping s'imputent en section de fonctionnement sur le chapitre 67 (nature 678) relatif aux dépenses exceptionnelles. Les crédits sont alors augmentés de 97 000 € dont 95 000 € afin de permettre le paiement des indemnités et 2 000 € pour l'annulation de titres sur exercice antérieur. Par ailleurs, les crédits relatifs aux charges à caractère général (chapitre 011) sont diminués de 51 500 € et les charges de personnel (chapitre 012) sont en baisse de 45 500 € afin de tenir compte de la diminution des charges de fonctionnement liée à une fermeture du camping en cours d'année. Ces diminutions venant compenser l'inscription des crédits pour le paiement des indemnités, le budget de fonctionnement global reste identique à celui voté au budget primitif, soit 202 460 €.

Après le vote du compte administratif 2024 en juin prochain, les résultats antérieurs seront affectés au budget supplémentaire et viendront conforter le financement de ses lignes de crédits.

La section d'investissement s'équilibre à « 0 » car il n'y a pas de mouvements de crédits inscrits lors de cette étape budgétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2025_046 du 26 mars 2025 relative à la validation des modalités de départ des résidents du camping municipal de la Saline.

Le conseil municipal est invité à :

- voter par chapitre la décision modificative du budget annexe du camping,
- autoriser Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint aux finances à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 18h24		Nombre de votants : 54	
<u>Pour</u> : 54	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstention</u> : 0	<u>NPPV</u> : 0

Le Président de Séance,

Benoit ARRIVE

Signé électroniquement par : Benoit ARRIVE

Date de signature : 05/05/2025

Qualité : Président de séance

Le Secrétaire de Séance,

Sylvie LAINÉ

Signé électroniquement par : Sylvie LAINÉ

Date de signature : 05/05/2025

Qualité : Secrétaire de séance

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 30 avril 2025

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 17 avril 2025

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le trente avril à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 17 avril 2025 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BOUSSELMAME Nouredine - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - FRANÇOISE Bruno - GRUNEWALD Martine (mandataire RONSIN Chantal à partir de 18h15) - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise (arrivée à 18h02) - HÉBERT Dominique - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (arrivée à 17h20) - LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MARGUERITTE Camille (arrivée à 17h28) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège (arrivée à 18h13) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine (mandataire VILDIER Sandrine jusqu'à son arrivée à 18h32) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VILDIER Sandrine - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné pouvoir à BOUSSELMAME Nouredine
DUVAL Karine a donné pouvoir à HAMEL Estelle
FAGNEN Sébastien a donné pouvoir à AMBROIS Anne
GENTILE Catherine a donné pouvoir à LEFRANC Bertrand
HÉBERT Karine a donné pouvoir à BROQUAIRE Guy
HÉRY Sophie a donné pouvoir à FRANÇOISE Bruno
HULIN Bertrand a donné pouvoir à LEMOIGNE Sophie
MAGHE Jean-Michel a donné pouvoir à HAMON-BARBÉ Françoise
MORIN Lucie a donné pouvoir à PERRIER Didier
PECORARO Yvonne a donné pouvoir à VIVIER Nicolas

ABSENTE

PIC Anna

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification